

**Le Parti Populaire Européen:
son identité et son nécessaire élargissement**

Alain de BROUWER

Parti Populaire Européen

Working Paper n.33
Barcelona 1991

1. HÉRITIER DE L'UEDC ET DU GROUPE DÉMOCRATE CHRÉTIEN DU PARLEMENT EUROPÉEN

Successeur des "Nouvelles Equipes Internationales" (NEI), fondées à Chaudfontaine en Belgique en 1947, l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens (U.E.D.C.) ne constitue pas seulement une association de personnalités DC membres de gouvernements, mais réunit, à partir de 1965, des partis politiques DC de la grande Europe, désireux d'établir ensemble une politique commune: l'objectif de la construction d'un parti DC européen est encore "utopique", selon les termes de son 1er Président Mariano RUMOR, "même si on doit oeuvrer dans cette direction".

L'UEDC offre enfin un soutien plus déterminé à l'action des DC engagés au sein des institutions européennes, en particulier l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen...

Le Groupe DC de ce dernier, sous l'action décidée et tenace de ses Présidents, le bavarois Hans-August LÜCKER (1969-1976) et l'ancien Ministre CVP Alfred BERTRAND (1976-1978), se transforma d'une chambre d'experts européens en un centre d'impulsion de la politique européenne.

C'est ce Groupe DC du Parlement européen qui a été à la base de l'instauration d'une conférence permanente des chefs des partis D.C. de la CEE et de leurs groupes parlementaires nationaux (Bruxelles 27.4.1970), puis, par la réforme des statuts de l'UEDC en 1971, de la création d'un "Comité politique des partis DC de la Communauté européenne" qui préparera la voie du futur PPE.

2. QUERELLE AUTOUR DE LA NOUVELLE DÉNOMINATION

Les pères fondateurs du PPE, furent divisés sur le maintien ou non d'une référence chrétienne dans la dénomination du parti:

Les uns mettaient en avant "la conception démocrate chrétienne de l'homme et de la société" et la volonté D.C. de "promouvoir en Europe une communauté d'hommes libres et de citoyens responsables", conception et volonté qui se trouvent à la base des statuts du nouveau parti et repris dans le préambule de ceux-ci;

On retrouvait à la tête de ce premier courant les hollandais, et une bonne partie des belges et des italiens (auxquels on rappelait cependant le Parti Populaire de Don Luigi STURZO avant la guerre).

-Les autres affirmaient d'abord la volonté d'ouverture d'une grande force du centre en Europe... Là encore, les arrière-pensées divergeaient.

. un courant constitué par la CDU-CSU était surtout sensible à ce que Roberto PAPINI appelle la "fascination conservatrice": il s'agissait à leurs yeux de faciliter l'intégration prochaine dans le PPE des partis conservateurs anglais et danois et ainsi d'élargir la zone d'influence d'une D.C. jugée trop frileuse et renforcer un front européen antisocialiste.

. un autre courant, dont les français et certains belges, était plus sensible à une déconfessionnalisation encore plus accentuée et à une distanciation plus nette entre les partis de tendance D.C. et les Eglises. Pierre LETAMENDIA, Professeur à l'Université de Bordeaux et dirigeant du CDS, relève dans son livre sur "La démocratie chrétienne" paru aux P.U.F. en 1977, la nécessité de respecter le droit légitime des chrétiens au pluralisme politique, droit reconnu par Vatican II, et de prendre en compte avec réalisme la difficulté pour les partis chrétiens de traduire dans la pratique politique l'idéal évangélique auquel ils se réfèrent dans leurs présentations et leurs programmes.

P. LETAMENDIA ajoute sur un ton mordant: "il est difficile de se limiter à des méthodes purement évangéliques si on veut me acquérir ou conserver le pouvoir": ce contraste entre idéal et pratique est encore plus inacceptable pour des partis chrétiens.

Du côté belge, l'abandon de la référence chrétienne ne signifiait aucunement le rejet de l'humanisme chrétien et des valeurs personnalistes fondant toute véritable démocratie, mais surtout permettait l'ouverture aux forces régionalistes qui, dans le cadre de pays en voie de décentralisation et de fédéralisation, pourraient rejoindre les partis D.C. au niveau européen.

C'est ce courant qui insista sur l'ouverture du PPE à travers les adhésions individuelles directes au niveau européen (cfr. paragraphe 3 d), mais aussi à travers une représentation des délégations nationales par des équipes, à savoir des regroupements de partis divers ou de régions différentes.

Le gros des effectifs des membres du Congrès et du Bureau politique, organe central du PPE, est constitué par des délégations nationales.

Conformément à l'article 7 a) des statuts du PPE et à l'article 1 de son règlement intérieur, le Bureau politique comprend 50 membres pour ces délégations nationales, répartis de façon proportionnelle suivant le nombre de députés au sein du Groupe au Parlement européen et est composé des Présidents, Secrétaire généraux et chefs des groupes parlementaires non seulement des partis

nationaux, mais aussi des équipes. Ces équipes permirent d'accueillir plus tard des délégations composites telles que l'équipe espagnole avec les basques du PNV, les catalans de l'UDC et les castillans de la DCE.

Le compromis entre les divers courants conduisit 'le nouveau parti à se dénommer "Parti Populaire Européen - Fédération des partis démocrates chrétiens de la Communauté européenne".

Notons bien que le 2e membre de phrase après le tiret n'est pas un sous-titre, mais fait partie intégrante de la dénomination complète. Cette précision échappera à l'attention de la plupart des publicistes et propagandistes...

Par la suite, le Groupe démocrate chrétien du Parlement européen affronta la même querelle lorsqu'il changea sa dénomination:

-d'abord, peu après le 1er Congrès du PPE les 6 et 7 mars 1978, au cours duquel fut approuvé le programme, on adopta l'intitulé suivant: "Groupe démocrate chrétien du Parlement européen (Groupe du PPE)";

-au lendemain de la première élection au suffrage universel direct et en présence d'un des compagnons de Don STURZO et penseur de la D.C., G. GONELLA, l'intitulé fut modifié ainsi: "Groupe du P.P.E. (groupe démocrate chrétien)".

Les termes étaient inversés et la référence D.C. amenée progressivement à s'effacer derrière le Parti Populaire...

Le Groupe D.C. de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe emprunta le même chemin près de 10 ans après: ce n'est qu'en janvier 1989 qu'il devint lui aussi le Groupe du PPE, alors même que les partis de bon nombre de ses membres ne participaient pas effectivement au PPE.

Manifestation de l'attraction du PPE et du retour prochain de l'ÖVP (Parti Populaire autrichien) et du PDC suisse, comme membres associés?

3. UN PARTI AU NIVEAU EUROPÉEN?

a. Le Parti Populaire Européen est une "Fédération des partis démocrates chrétiens de la Communauté européenne", comme le précise sans ambiguïté l'article 1 de ses statuts que les partis et équipes appartenant au Groupe D.C. du Parlement européen ont à l'unanimité adopté à Bruxelles le 29 avril 1976, sur proposition de Wilfried MARTENS, alors Président du CVP et de Hans-August

LUCKER.

La session constitutive du PPE et de son organe central, le "Bureau politique", s'est déroulée à Luxembourg le 8 juillet 1976. Elle a permis de concrétiser la volonté des démocrates chrétiens de construire leur intégration politique dans l'esprit, remémoré et répété à perte d'haleine, des pères fondateurs des Communautés européennes, le français Robert SCHUMAN, l'allemand Konrad ADENAUER et l'italien Alcide de GASPERI.

Elle a porté à sa présidence Leo TINDEMANS, ancien Secrétaire général de l'UEDC (1965-1973), auréolé par son rapport de décembre 1975 sur "l'Union européenne", et seulement deux ans après, au Secrétariat général Jean SEITLINGER, rescapé du M.R.P., ancien Secrétaire général des NEI (1960-65) et Député-Maire de ROHRBACH en Moselle.

b. Sous ces auspices fédéralistes, le PPE avait l'originalité de constituer un parti européen chargé, de manière autonome, et non plus comme un front entre des partis nationaux, de "réaliser une politique commune (des D.C.) dans la construction d'une Fédération européenne". Ainsi, il participe aux élections du Parlement européen, assure la réalisation d'une démocratie pluraliste sur base d'un programme commun, poursuit et renforce le processus d'intégration en Europe et concourt à sa transformation en union européenne dans la perspective d'une Fédération européenne... Bref, les futurs "Etats-Unis d'Europe"! (voir art. 3 paragraphe a, b et c).

Le PPE est doté d'une structure démocratique SUPRA-NATIONALE, chargée d'assurer la promotion, la coordination et l'organisation des actions de ses membres sur le plan européen (paragraphe d de l'article 3).

Toutes les décisions de son organe central et directeur -le Bureau Politique- s'y prennent à la majorité absolue des membres présents et pour autant que plus de 50% de ceux-ci assistent à la réunion (paragraphe h de l'article 7), et non par consensus des partis nationaux, même si les grands partis pèsent de fait d'un poids décisif.

Le Bureau Politique du PPE prend donc toutes les décisions politiques nécessaires, en tenant compte des grandes orientations, du programme politique de base et des plates-formes électorales adoptées par son Congrès.

Il peut modifier les statuts sous réserve d'une ratification par le Congrès, il élit ses dirigeants, décide des nouvelles adhésions au parti et des exclusions, adopte enfin le budget et les règlements intérieur et financier qui régissent la vie quotidienne du mouvement.

c. Le PPE n'est pas la simple résultante des seuls partis nationaux représentés dans son Bureau politique.

En effet, les personnalités DC engagées au niveau des organes politiques supra-nationaux de la CEE (Parlement européen et Commission) siègent dans cette instance dirigeante: les Commissaires européens DC, le Président (lorsqu'il est DC) ou un Vice-Président du Parlement européen et le Bureau administratif du Groupe D.C. du même Parlement (1).

Ensuite, le Bureau politique du PPE comprend les représentants des associations européennes reconnues par lui: outre les organisations traditionnelles telles que les jeunes D.C., les femmes et les élus locaux (Provinces et communes), nous avons l'Union Européenne des Travailleurs Démocrates Chrétiens (UETDC), avec la participation d'organisations syndicales et mouvements ouvriers de tendance DC, ainsi que l'Association Européenne des Classes Moyennes animée par le CVP Lieven LENAERTS.

d. Pierre de touche de cette construction politique supra-nationale: les adhésions individuelles au PPE.

L'article 4 paragraphe c des statuts proclame que le Parti est "ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses conceptions politiques fondamentales et souscrivent à son programme politique".

Le règlement intérieur précise que "toute demande d'adhésion individuelle est adressée au Secrétaire général du PPE" et que "le Bureau politique peut désigner, en son sein, un groupe ad hoc chargé d'organiser la participation des membres individuels aux travaux du Parti".

Hélàs, cette adhésion directe et individuelle au PPE, qui faisait l'originalité d'un parti nouveau et autonome, dans sa dynamique européenne, fut escamotée, dans la pratique, notamment sous la pression des grands partis, la DC italienne et la CDU/CSU, qui craignaient la constitution de noyaux antipartis.

Actuellement, la commission "Statuts" du PPE-UEDC, dont l'objectif est d'associer plus étroitement aux activités du PPE les membres de l'Union Européenne Démocrate Chrétienne (2), se propose de vider de son contenu les dispositions relatives aux adhésions individuelles en les limitant aux seules personnes appartenant à un parti membre.

e. Le PPE a imaginé d'autres formes d'ouvertures: l'article II de son règlement intérieur prévoit que des groupes de personnes s'organisant au niveau

de la CEE, partageant les positions fondamentales du PPE et désireux de militer en son sein, peuvent être reconnus en tant que "groupes de travail" par le Bureau politique selon la même procédure que celle prévue pour les associations.

Ces groupes de travail ont le droit de soumettre des avis et rapports au Bureau politique et peuvent être invités à ses réunions, avec seulement droit de parole, ou à ses commissions.

un de ses groupes éphémères, la "Section Europe du PPE", regroupant les fonctionnaires européens de tendance PPE (1978-1980) n'a pratiquement pas fonctionné dans ce contexte.

Seuls des groupes nationaux de la CDU, de la D.C. italienne, de la Nouvelle Démocratie grecque et de la DC espagnole présents dans la Capitale de l'Europe sont accueillis au PPE et invités à ses réunions.

4. LE COUPLE PPE-UEDC FACE AUX PARTIS CONSERVATEURS ET à L'UDE (UNION DÉMOCRATIQUE EUROPÉENNE) .

a. Depuis l'entrée de la Grande Bretagne, de l'Irlande et du Danemark dans la CEE en 1973, le problème de l'adhésion des députés européens du Parti conservateur et unioniste -ce dernier terme est tombé depuis- au Groupe démocrate chrétien du Parlement européen s'est posé à l'initiative de la délégation allemande, la plus importante du Groupe.

Le "Fine Gael" irlandais rejoignait le Groupe DC et l'UEDC, tandis que le Fianna Fail ou parti républicain de feu le Président de VALERA dont l'attitude à l'égard de l'unionisme britannique paraissait plus carrée, aurait pu aussi bien adhérer à la démocratie chrétienne européenne, mais aurait sans doute gêne les tenants du rapprochement avec les conservateurs anglais (3).

Cependant, la majorité du Groupe démocrate chrétien du Parlement européen suivit la position des beneluxiens et italiens et n'admit que des relations de coopération privilégiées avec les conservateurs anglais. Ceux-ci constituèrent donc avec les conservateurs danois un groupe distinct. La fin du boycottage du Parlement européen par les travaillistes anglais et leur entrée dans le groupe socialiste en 1975 fit perdre au Groupe DC sa position de première force politique dans la CEE et accentua la pression en faveur des liens privilégiés avec les conservateurs ,et de l'adoption de positions communes dans l'Assemblée.

Lors des tentatives d'institutionnaliser ces relations privilégiées, les députés européens du Bénélux réagirent, notamment en demandant de ne pas

limiter les invitations à participer aux journées d'étude de Groupe, où doit se forger une approche plus fondamentale des politiques européennes, aux seuls conservateurs et, surtout à partir de 1984, de ne pas restreindre les nécessaires concertations intergroupes dans un bloc de droite avec les conservateurs.

Des députés européens belges et hollandais se sont même efforcés d'orienter l'élargissement du Groupe DC, puis du Groupe PPE vers les forces régionalistes, selon une vocation particulière de la démocratie chrétienne, manifestée entre autres par la Conférence de l'UEDC de Munich en juin 1973 sur la politique régionale européenne.

Ces efforts qui se déployèrent notamment auprès du représentant du Parti National écossais au Parlement européen, Mme EWING, furent vite découragés ...

Cette préoccupation pour l'Europe des régions, marquée dans le mouvement international de la DC par un des fondateurs des N.E.I., le PNV ou Parti Nationaliste Basque, a été récupérée depuis par d'autres groupes politiques au Parlement européen.

b. Toute la période qui précéda la création du PPE, entre 1970 et 1976, fut caractérisée par un mouvement rampant d'adhésion des conservateurs britanniques, dont les premières cibles furent les organisations des femmes et des jeunes.

J'ai vécu personnellement cette période en tant que responsable de la Délégation Permanente auprès de la CEE à Bruxelles, puis comme Secrétaire général et Président de l'Union Européenne des Jeunes DC (UEJDC), de 1970 à 1976.

Quelques étapes de ce combat à répétition:

- quasi rupture idéologique entre la droite et la gauche au sein de l'U.E.J.D.C. constatée par son Président Egon KLEPSCH lors du Comité directeur de Vienne en 1969 et absence de la Junge Union qui s'ensuivit et cela durant près de 4 années;

- compromis italo-autrichien sur le dos des allemands, avec l'accès à la Présidence de l'UEJDC de Kurt SOEROES, dirigeant des jeunes ÖVP, lors du Comité directeur de Rome en 1970;

- association de la "Young Conservative and Unionist Organization" .à l'U.E.J.D.C., lors de son Comité directeur de Malte en mai 1972, sous l'action des jeunes autrichiens de l'ÖVP et maltais du Parti Nationaliste et sous la passivité du

Movimento Giovànile de la D.C. italienne. Les J.D.C. à Malte adoptaient cependant une déclaration sur leur ligne politique, situant la DC au centre des alliances politiques "entre les formations d'inspiration libérale et celles d'origine marxiste" ...

- refus des anglais de garder un statut "mineur" au sein de l'U.E.J.D.C. et sortie de l'Union dès 1973;

-parallèlement, médiation de son Président Alfredo DE POI, aboutissant au début 1974 au retour de la Junge Union et à l'accès à une des Vice-Présidences de l'U.E.J.D.C. par Ludwing von STAUFFENBERG;

- l'Union acceptait alors, à son corps défendant, l'existence d'une internationale concurrente -le COCDYC ou l'Conservative and Christian Democratic Youth Community- avec laquelle les J.D.C. s'engageaient à se concerter et à se coordonner. Les organisations membres de l'UEJDC qui donnèrent la priorité au COCDYC comme regroupement pragmatique et antisocialiste, s'appuyant sur des jeunes cadres de partis de gouvernement ou seuls candidats au pouvoir face aux socialistes, étaient les allemands, les autrichiens, les maltais, les luxembourgeois et les suisses. Concernant ces derniers, l'engagement était plus prudent et contesté par les JDC de certains cantons (Genève et le Tessin).

- concertation mal aisée entre l'UEJDC et le -COCDYC au sein du Bureau Européen de Coordination des Organisations Internationales de Jeunesse et au sein du Centre Européen de la Jeunesse à Strasbourg, face à des organisations socialistes cherchant à mettre sous le même chapeau les 2 organisations, à aboutir ainsi à une simplification politique à leur avantage et surtout à couper l'UEJDC des mouvements de jeunesse chrétiens.

Durant cette période trouble, il n'a pas été possible pour les représentants des jeunes, de susciter au Bureau politique de l'UEDC un débat clair et cohérent avec les représentants des partis, le Président von HASSEL cherchant manifestement soit à balayer toute question embarrassante des jeunes, soit à entretenir la confusion sur fond de politique du fait accompli, soit enfin à éviter de s'engager dans un débat dont l'issue lui paraissait incertaine...

Seuls les représentants de partis DC en liaison avec un mouvement de travailleurs ou des personnalités issues de ce milieu, telles qu'Alfred BERTRAND, Président du Groupe DC du Parlement européen (1975-1977) et co-fondateur de l'UETDC en janvier 1976, manifestèrent leurs soucis, mais en coulisses, jusqu'à la réunion conjointe des Bureaux Politiques de l'UEDC et du PPE en avril 1978 à BERLIN, où l'opposition à la "dérive conservatrice" s'exprima publiquement pour la 1ère fois!

En effet, Luigi GRANELLI, député responsable international de la DC italienne et opposant déclaré de l'alliance avec les conservateurs, fit adopter le principe de l'incompatibilité de fonctions dirigeantes à l'UEDC avec celles à l'UDE et l'obligation pour le Président de l'Union -alors Kai Uwe von HASSEL- de ne participer aux travaux de l'UDE qu'avec l'autorisation préalable du Bureau politique.

c. Le renforcement de l'identité du PPE et la constitution de l'Union Démocratique Européenne (UDE) à Salzbourg le 24.4.1978, et de l'Union Démocratique Internationale (UDI) à Londres le 24.6.1983.

Comment ce qui au départ n'était qu'une "communauté de travail" pour les DC allemands, une occasion utile de rencontrer des hommes de gouvernement en dehors du giron DC, a pu devenir une nouvelle organisation internationale?

Durant cette période décisive de 1974 à 1978, les intérêts des D.C. ont été polarisés d'abord par la tentative d'aggiornamento idéologique conduite par le Professeur Roberto PAPINI, Secrétaire général de l'Institut International Jacques MARITAIN, et qui aboutira à l'adoption du "Manifeste des démocrates chrétiens/ européens" par le Bureau politique de l'UEDC le 21.2.1976 à Paris et plus tard à l'adoption du "Manifeste politique de l'Union mondiale D.C.", future IDC, le 16.7.1976 à Rome, avec l'engagement pour une "société communautaire" et pour une "authentique communauté des peuples".

Ces 2 manifestes encadrent de façon heureuse la fondation du PPE en avril de la même année et renforceront l'identité du Parti européen puisqu'ils serviront de références de base au programme politique adopté par le 1er Congrès du PPE, unanime, les 6 et 7 mars 1978 à Bruxelles. Il faut même reconnaître que le Manifeste européen, avec son chapitre "Pour une politique économique et sociale au service de l'homme" est plus pénétrant que le chapitre III du programme politique du PPE, notamment concernant la politique économique et sociale et l'alternative DC en matière de participation et solidarité face au capitalisme sans dimension sociale et au collectivisme.

Le programme de l'UETDC "Pour l'Europe des Travailleurs" de 1984 concrétisera les orientations économico-sociales contenues dans le Manifeste européen.

Encadré et inspiré par ces 2 Manifestes, le PPE et son identité démocrate chrétienne affichée seront reconnus, malgré son absence en Grande-Bretagne et au Danemark, par l'opinion publique des 9 Etats membres, puisque lors de l'élection directe du Parlement européen en juin 1979, il deviendra la première force politique par le nombre des voix, devançant les socialistes: 32,8 millions d'électeurs pour le PPE (soit près de 30% des suffrages exprimés) et 29,5 millions pour les socialistes

(soit près de 27%).

Ensuite, le PPE exerça une attraction certaine à l'égard de forces politiques du centre sans tradition DC:

-le Fine Gael irlandais adhère au Groupe DC du Parlement européen dès 1973 et ensuite à l'UEDC et participe à plein titre à la fondation du PPE avec son leader Garret FITZGERALD;

-la Nea Demokratia de l'ancien Président grec CARAMANLIS, après un peu moins d'un an d'hésitation et de passage au Groupe Démocrate Européen du Parlement européen (4), adhère au Groupe PPE à fin décembre 1981, pour rejoindre le Parti et l'UEDC en septembre 1983;

Son identité D.C. est encore peu perçue par les medias internationaux qui continuent à tort à présenter ce parti comme conservateur face au PASOK;

-le Centro Democratico Social (CDS) de Diego FREITAS do AMARAL et de feu Amaro da COSTA au Portugal sera préféré en 1976 au Partido Popular Democratico, futur Parti Social-Démocrate, de feu SA CARNEIRO, qui garde aujourd'hui encore un courant de pensée DC malgré ses orientations néo-libérales: le CDS accédera à la présidence de l'UEDC en 1981 et participera à plein titre au PPE dès l'entrée du Portugal dans la CEE en 1986;

-enfin, le Centre démocratique danois, avec un représentant au Parlement européen, quitte le Groupe Démocrate Européen et ses collègues conservateurs et rejoint le Groupe -PPE à la fin de la 1ère législature européenne en 1983. Le Centre n'adhère pas encore au PPE, ni à l'UEDC...

Cet envol prometteur du PPE et le déclin parallèle de l'UEDC après 1976 poussèrent sans doute les dirigeants de l'ÖVP, le Parti Populaire autrichien, principaux promoteurs dès 1964 de cette "communauté de travail" avec les conservateurs (5), à précipiter la constitution de l'UDE en avril 1978 et, en faisant pièce à ce PPE bien identifié et attractif, à reprendre leur influence passée. En effet, la direction de l'UDE est assurée par les Présidents du parti DC autrichien J. TAUS et A. MOCK et le siège du secrétariat est installé à Vienne.

Cette UDE regroupe, dans une structure de type inter-gouvernemental et fort peu intégrationiste, des partis membres ou observateurs, à étiquette conservatrice, indépendante et démocrate chrétienne, dans tous les pays de la grande Europe (celle du Conseil de l'Europe), sauf en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie et en Irlande.

Les 6 partis DC membres effectifs sont l'ÖVP, la CDU, la CSU, la Nea Demokratia grecque, le CDS portugais et le Democratic Rally de Chypre, tandis que 3 autres ne sont qu'observateurs: le Parti Démocrate Chrétien suisse (PDC-CVP), le Parti Nationaliste maltais et le Parti Chrétien Social du Luxembourg (PCS/CSV).

Signalons que l'ancienne Alianza Popular de FRAGA IRIBARNE, devenue Partido Popular, est membre effectif de l'UDE.

L'UDE se prolongera 5 ans plus tard dans l'UDI, lui permettant ainsi de renforcer une coopération d'abord avec les Républicains des Etats-Unis, puis avec les libéraux japonais et les conservateurs australiens.

L'UDI ne peut constituer pour certains partis DC un palliatif à la faiblesse de l'IDC, parce qu'elle n'apporte pratiquement aucun partenaire sérieux dans le tiers monde et ce n'est pas le fait d'avoir invité l'une ou l'autre fois le Vice-Président africain de l'IDC, Paul SSEMOGERERE, Vice-Premier Ministre d'Ouganda et Leader du Democratic Party, qui changera ce constat.

Cette UDI nuira aux relations que certains partis DC membres ont depuis longtemps avec l'ODCA et contribuera encore à affaiblir leur engagement au service des mouvements DC luttant contre les dictatures et les régimes qui bafouent les droits et libertés fondamentales de l'homme et les droits sociaux élémentaires en Amérique latine et en Afrique.

Tablant sur l'attraction exercée sur certains démocrates chrétiens, et désireux de combler l'absence d'associations de travailleurs en leur sein, l'UDE et l'UDI proposèrent à l'UETDC un statut d'observateur, en 1984.

Le Comité directeur de l'UETDC inscrivit cette proposition à l'ordre du jour de sa réunion des 5 et 6.11.1984. Lors du débat, je présentai en tant que délégué de la DCWB la position suivante: trois éléments sont défavorables à l'octroi du statut d'observateur à l'UETDC au sein de l'UDI et de l'UDE et nous engagent à nous contenter de relations officieuses avec ces deux organisations, tout comme nous pourrions en avoir avec d'autres:

1^o la participation à l'UDI posera des problèmes avec l'ODCA et la CLAT (Confédération latino-américaine des Travailleurs, affiliée à la CMT), en raison des correspondants particulièrement conservateurs de cette Union en Amérique latine;

2^o la participation à l'UDI semble privilégier aux Etats-Unis les républicains par rapport aux démocrates;

3^o l'UEDC, le PPE et son groupe au Parlement européen ont déjà traité

de la question des relations avec les partis conservateurs en Europe et nous devons tenir compte de leurs conclusions nuancées.

La conclusion du débat fut le refus du statut d'observateur, mais l'acceptation de collaborer à des groupes de travail où l'UETDC peut apporter une contribution positive, étant entendu qu'elle acceptera la même invitation de n'importe quelle autre organisation internationale, à condition de ne pas aller à l'encontre de ses principes de base et de son affiliation première à l'UEDC et au PPE. Celui-ci exerce une attraction incomparablement plus forte que l'UDE sur l'Union des Travailleurs DC. Une collaboration ouverte et sans exclusive dans l'intérêt des travailleurs, l'UETDC l'a toujours pratiquée et cela justifie à ses yeux son ouverture à l'organisation britannique des travailleurs CUT (Conservative Trade Union) devenue membre observateur depuis 1981.

5. VERS LA FUSION PROGRESSIVE DU PPE ET DE L'UEDC ET LES NOUVELLES CONDITIONS DE L'OUVERTURE.

a. Au départ d'un Secrétariat général fusionné et revitalisé.

Le mouvement de déclin de l'UEDC, qui facilita l'émergence de l'UDE, allait cependant être inversé à partir de 1983 par l'arrivée à la tête d'un Secrétariat général fusionné du PPE et de l'UEDC, de Thomas JANSEN, ancien directeur du Bureau de la Fondation Adenauer à Rome, et par la relance dynamique d'un ensemble mieux coordonné et davantage branché sur l'actualité européenne et internationale que par le passé.

La mise en application progressive du rapport FREITAS do AMARAL sur la réorganisation de l'UEDC (juin 1981) et le lancement d'un processus, sinon de fusion entre le PPE et l'UEDC, au moins d'association plus étroite étaient assurés par Thomas JANSEN.

Notons qu'outre le Secrétariat général commun, le PPE et l'UEDC ont le même Trésorier et partagent les mêmes commissions permanentes (politique internationale, sécurité et défense, politique 'économique et sociale) et une fois sur deux les réunions des deux Bureaux politiques se font conjointement.

En plus, l'on veille à retrouver un certain nombre de dirigeants dans la Présidence des 2 organisations (ainsi le Président de l'UEDC ou, si celui-ci n'appartient pas à un pays membre de la CEE, un des Vice-Présidents devient automatiquement Vice-Président du PPE) .

Dans l'avenir, il faudra vaincre certaines réticences, en particulier

italiennes, à ce processus de fusion ou d'ouverture.

Dans un premier temps, les partis membres de l'UEDC de pays extérieurs à la CEE mais appartenant au Conseil de l'Europe pourraient être associés au PPE, de manière à être représentés dans ses différents organes, et pouvoir participer pleinement à tous ses travaux avec droit de vote, sauf pour les politiques strictement communautaires (CEE) et les questions de l'Union européenne.

Il sera nécessaire, pour ce faire, de modifier les articles 12 des statuts et 9 du règlement intérieur du PPE et de transformer la présence actuelle de "membres observateurs" en celle de "membres associés" (6).

Il en découlera aussi un changement des priorités et des structures de l'UEDC: les partis, équipes ou associations politiques C'est-à-dire des groupes DC au sein de partis plus larges ou composites) d'Europe centrale et de l'est pourraient devenir membres à plein titre de l'UEDC.

Par exemple, pour la Pologne, une équipe pourrait comprendre les héritiers du Parti Chrétien du Travail, membre fondateur de l'UCDEC (7), et des groupes de tendance DC appartenant à SOLIDARNOSC.

Cette ouverture de l'UEDC à l'Europe centrale et de l'est rendra bientôt superflue l'existence de l'UCDEC.

b. Comment dépasser la double dispersion des démocrates chrétiens.

D'abord la multiplicité d'organisations internationales insuffisamment coordonnées (PPE, UEDC, UCDED, IDC, groupes parlementaires au Conseil de l'Europe, à l'Union Européenne Occidentale et au Parlement européen), ensuite la double appartenance à des internationales concurrentes pour certains partis DC -l'IDC et l'UDI, celle-ci étant perçue par les médias comme l'internationale "conservatrice" ou "bourgeoise"- posent à la démocratie chrétienne un problème crucial d'image et de cohérence, affaiblissent ses possibilités d'engagement solidaire et ses capacités de mobiliser des moyens efficaces, et à terme minent sa crédibilité.

C'est pourquoi le processus de fusion esquisse sous le paragraphe a. d'une part, le dépassement de la double appartenance et des activités concurrentes qu'elle engendre, d'autre part, sont essentiels pour l'avenir de la démocratie chrétienne:

Thomas JANSEN, dans une communication d'août 1989 aux membres du PPE, intitulée "le problème de la double appartenance de partis DC à des

fédérations internationales concurrentes et l'avenir du PPE", affronte ces préoccupations de façon directe et tente d'y répondre.

Il constate bien que dans la tradition de l'autonomie d'action de chaque parti membre de l'UEDC et du PPE (8), il n'existe pas de solutions immédiates à cette situation conflictuelle dangereuse, telles que l'interdiction de toute double appartenance, ou le retrait de certains partis de l'une des deux organisations concurrentes, ou encore la fusion de celles-ci...

Mais il souligne, dans le processus d'unification européenne, l'attrait exercé par un PPE, comme modèle supra-national d'association des partis européens, sur certains forces politiques indépendantes et conservatrices: il cite en exemple la demande d'adhésion au Groupe PPE du Parlement européen, présentée par les conservateurs anglais, suivis par les danois, au lendemain des élections de juin 1989.

Cela tient, explique-t-il, au rôle central du PPE dans la dynamique du processus d'unification européenne et dans la modification profonde qu'elle entraîne dans le paysage politique tant européen que national.

A la limite, sous la pression continue de la construction européenne et des progrès de l'établissement du grand marché unique, les partis nationaux sont conduits à changer leurs programmes et leurs caractères traditionnels. Cela constitue, pour Thomas JANSEN, la grande chance du PPE, à condition que les démocrates chrétiens refusent tout repli frileux sur leur identité historique et surmontent leurs craintes de perdre celle-ci.

Les démocrates chrétiens devront donc remettre en cause leurs habitudes, le confort de leurs traditions, et accepter de s'ouvrir davantage sur l'extérieur et de s'engager dans une coopération plus large, suivie d'adhésions.

La philosophie politique de la D.C., à la fois historique et moderne et non enfermée par les idéologies héritées du 19ème siècle, devrait faciliter cette adaptation.

C'est ce que nous verrons dans les chapitres suivants consacrés aux élargissements de la DC dans l'Europe du sud et en Grande-Bretagne et au rôle prééminent joué par le Groupe PPE du Parlement européen cet égard.

Toutefois, la nécessaire ouverture ne fait pas oublier l'objection lancée par Joaquin RUIZ GIMÉNEZ aux délégués de la CDU, lors d'une réunion de l'UEDC en 1976, et relevée par Roberto PAPINI dans l'ouvrage précité: "on ne peut pas en même temps être libéraux, conservateurs et démocrates chrétiens, car dans notre

histoire, il y a eu Rerum novarum!".

6. PROBLEMATIQUE ELARGISSEMENT DE LA DC DANS LE SUD DE L'EUROPE ET SON ECHEC EN ESPAGNE

La démocratie chrétienne classique, héritière du catholicisme libéral, puis du catholicisme social, nourrie dans les pays catholiques par la doctrine sociale de l'Eglise au départ de l'encyclique "Rerum, Novarum" de Léon XIII (1891), et dans les pays et régions protestants par une éthique chrétienne de la liberté et de la justice sociale, s'est construite en rupture avec le capitalisme issu du 19ème siècle et avec les totalitarismes du 20ème siècle (fasciste et marxiste). Elle a connu son apogée, au sortir de la résistance durant la seconde guerre mondiale, dans la réconciliation et la construction européennes.

Il était normal qu'en Grèce où l'on ne trouvait ni doctrine sociale de l'Eglise orthodoxe, ni laïcat chrétien engagé dans la vie sociale (9), la démocratie chrétienne ait dû chercher un partenaire nouveau.

Dans la péninsule ibérique, isolée par des variantes du fascisme jusqu'à la chute du salazarisme et du franquisme, il y a une quinzaine d'années, la démocratie chrétienne a eu toutes les peines du monde à trouver des partenaires significatifs: la hiérarchie de l'Église catholique a été, à des degrés divers, compromise dans les deux régimes dictatoriaux qui se réclamaient de la défense de la civilisation et des traditions chrétiennes et' que les épiscopats n'ont pas condamnés, à de rares exceptions.

En Espagne, cependant, il y avait une Equipe démocrate chrétienne clandestine, active, regroupant d'abord le PNV, l'Union Démocratique de Catalogne, puis à Madrid le groupe de José Maria GIL-ROBLES (la CEDA d'avant la guerre civile et la Fédération Démocratique Populaire après) et enfin celui de Joaquin RUIZ GIMÉNEZ (Izquierda Democrática).

A part les partis régionaux, les démocrates chrétiens espagnols n'ont jamais réussi à conquérir l'espace politique qui semblait leur revenir au regard de l'importance de la DC européennes.

Le 15.6.1977, les premières élections démocratiques en Espagne depuis 1936 virent le total effacement des candidats se référant à la Fédération des D.C. (1,5% des suffrages), sauf dans le Pays Basque (où le PNV se révélait la principale force politique). De nombreux espagnols se sentaient bien démocrates et chrétiens, mais pas démocrates-chrétiens!

Cet échec retentissant était sans doute prévisible, si l'on se réfère à la crise traversée par le mouvement international DC, durant les 10 années précédant la fin du régime franquiste: depuis la Conférence mondiale d'avril 1966 à Lima, où se manifestèrent des divergences entre les partis latino-américains regroupés dans l'ODCA et une partie des européens à propos du modèle de développement et de la conception de la justice sociale internationale, l'Union Mondiale DC (UMDC) entra dans un état quasi complet de paralysie, avec un désengagement des partis membres qui ne payèrent plus leurs cotisations et avec l'arrêt de son fonds international de solidarité.

- l'UEDC, à laquelle participait l'Équipe D.C. de l'État espagnol, était confrontée elle aussi, à de sérieuses difficultés, malgré un fonctionnement normal de ses structures, difficultés de partis membres usés par le pouvoir et dont le renouvellement s'opérait avec peine -particulièrement en France, berceau de la pensée D.C., avec la succession du MRP (10)- difficultés encore de certains partis attirés par une communauté de travail avec les conservateurs...

En outre, cette Équipe espagnole à l'UEDC fut quelque peu marginalisée jusqu'à la période précédant immédiatement la transition démocratique entreprise sous la couverture du Roi Juan Carlos, à la fin 1975, et en 1976 (le 30 janvier de cette année se tint à Madrid la première grande manifestation publique, non autorisée, des D.C., avec la participation de l'UEDC) .

Seules les Unions Internationale et Européenne des Jeunes D.C. avaient clairement et régulièrement dénoncé les violations des droits de l'homme en Espagne et au Portugal, ainsi que les politiques de répression, et affirmé leur hostilité à toute coopération ou association avec ces 2 pays dans le cadre de la CEE, sans progrès significatif des libertés fondamentales. Cela in tempo non suspecto (11).

Plus tard, la Démocratie Chrétienne espagnole dut s'exprimer à travers le Partido Democrático Popular qui adhéra à l'UEDC' en 1984 et au PPE en 1986. Finalement, elle décida, à la majorité de son conseil politique le 28.1-1989, d'engager ses militants et les membres DC des Cortes à s'intégrer dans le Partido Popular (PP) qui venait de remplacer l'Alianza Popular et qui se proposait de renouveler les orientations idéologiques et le programme de l'ancienne formation dans un sens proche des positions démocrates chrétiennes.

La personnalité D.C. Marcelino OREJA accédait à la Vice-Présidence du nouveau parti et était chargé de conduire la liste du PP aux élections de juin 1984.

Le Président de la D.C. espagnole Javier RUPÉREZ confirmait ces décisions à la Présidence du PPE dans une lettre du 16.5.1989, ainsi que la

complète intégration de la D.C. dans le PP à la veille des élections européennes, et la participation de plusieurs DC dans la rédaction du programme électoral du PP qu'il jugeait relativement proche du programme d'Action 1989-1994 du PPE "Aux côtés des citoyens" (adopté à Luxembourg le 8.11.1988).

Il demandait enfin à la Présidence du PPE de faciliter le rapprochement du PP des différentes organisations DC européennes et d'examiner la possibilité d'intégrer les députés PP élus le 15.6.1989 dans le Groupe PPE du Parlement européen, selon les termes de son règlement.

Cette démarche de Javier RUPÉREZ couvrait en réalité des tractations déjà en voie d'aboutissement entre d'une part la DC espagnole, le Partido Popular qui a absorbé celle-ci et d'autre part quelques dirigeants du Groupe PPE du Parlement européen.

Aucune déclaration ni débats publics n'avaient eu lieu à ce propos, sauf lors d'une conférence de presse, au cours de laquelle Flaminio PICCOLI, Président de l'IDC, et Josep Antoni DURAN LLEIDA, Président de l'Unió Democràtica de Catalunya, le 18 mai 1989 à BARCELONE, à l'issue des réunions du PPE et de son Groupe parlementaire dans la capitale de la Catalogne, exprimèrent leur opposition totale à l'intégration du PP dans la famille démocrate chrétienne européenne.

Sensible aux préoccupations doctrinaires et aux positions de l'ODCA, F. PICCOLI lança cet avertissement: "ne tombons pas dans le piège des gens qui viennent à nous à l'approche des échéances électorales et n'acceptons pas les yeux fermés des personnalités qui sont clairement de droite et dont la présence condamne à mort le mouvement social chrétien!".

F. PICCOLI ajouta encore au sujet du pacte entre la DCE et le PP "qu'une chose est la collaboration et une autre chose est l'entrée dans le PPE". La réaction de Manuel FRAGA IRIBARNE fut, selon la presse espagnole, abrupte: "PICCOLI a perdu une bonne occasion de se taire"!

Sans vouloir prononcer un veto, PICCOLI confirma le 23.5.1989 au Président du Groupe PPE., Egon KLEPSCH, ses réserves et sa perplexité sur l'adhésion au PPE de personnalités qui ne sont ni idéologiquement, ni politiquement D. C.

Un débat seulement amorcé: la balle se trouvait alors dans le camp du Groupe PPE! (voir plus loin le paragraphe 7b).

7. LE GROUPE PPE DU PARLEMENT EUROPÉEN, FACTEUR DÉTERMINANT

DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA D.C. EUROPÉENNE?

a. Importance et status du Groupe

Le Professeur D. SIDJANSKI notait déjà dans son étude "Europe: élections de la démocratie européenne" (in Editions Stanké 1979) que "les groupes politiques ont un rôle charnière" en tant qu'à la fois noyaux des formations politiques européennes" et "rouages clés dans l'activité parlementaire".

En effet, pour le PPE, son groupe au Parlement européen a joué et continue à jouer un rôle déterminant dans la fondation, le développement et l'élargissement du parti européen (12). Il faut avoir à l'esprit le fait qu'entre 1970 et 1980, l'organigramme des secrétariats des groupes politiques ont plus que décuplé et que ces groupes ont réussi à mobiliser, à travers le budget du Parlement européen, des moyens financiers considérables pour leurs initiatives en dehors des activités proprement parlementaires. Et cela au point d'inquiéter quelque peu, par la suite, la Cour des comptes qui, créée en 1975 sous l'impulsion du CSU Heinrich AIGNER, l'ancien Président de la commission contrôle budgétaire, fut mise en place en octobre 1977.

C'est ainsi que ces groupes ont permis la constitution ou le renforcement des regroupements européens: partis, fédérations ou associations de partis.

Par tous ces moyens humains et financiers, mais aussi par leurs infrastructures (salles de réunion, traduction-interprétation) et par les canaux privilégiés d'information sur l'actualité communautaire, les groupes politiques sont devenus un cadre indispensable, sinon incontournable pour les activités des regroupements européens et fédérations ou associations de partis.

La nécessaire concertation des partis nationaux a été facilitée grandement par la longue pratique internationale de ces groupes.

En outre, ceux-ci occupent une position non négligeable dans les relations extérieures à travers non seulement les délégations interparlementaires, mais aussi des missions spéciales en faveur des droits de l'homme dans le monde ou d'appui aux processus de démocratisation.

Ainsi, le Groupe PPE a multiplié ces dernières années ses missions surtout en Amérique latine et en Europe centrale, en liaison avec l'IDC et le PPE.

Pour l'Afrique, au-delà des travaux de l'Assemblée paritaire ACP-CEE (Convention de Lomé), le Groupe PPE a fini par suppléer à la quasi absence de l'IDC dans ce continent.

Il était donc normal qu'au PPE, le groupe parlementaire occupe une place de choix à tous les niveaux et surtout au sein de l'organe central, le Bureau politique: le Groupe à travers son Bureau administratif y détient au moins 16 représentants face aux 50 délégués des partis et équipes nationales.

Le rapport est de 1 à un peu plus de 3.

Chacune de ces délégations nationales ont au moins 2 membres: ce qui fait un total de 20, les 30 restants étant répartis proportionnellement au nombre de représentants au sein du Groupe PPE.

Les statuts de ce Groupe, tels qu'ils ont été adoptés par son Assemblée plénière le 13 avril 1989, suppriment le Bureau administratif et accroissent le nombre de membres du Bureau d'environ 12 unités.

Il serait difficile au Bureau politique du PPE d'accepter l'ensemble du nouveau Bureau, près d'une quarantaine de personnes: ce qui donnerait un rapport d'1 à 1,25 vis-à-vis des délégations nationales.

Les nouveaux statuts du Groupe adoptés à la veille des élections européennes prévoient trois types de membres:

1^o les députés élus au Parlement européen sur les listes des partis membres du PPE-Fédération des partis DC de la CEE;

2^o d'autres députés élus au Parlement, qui souscrivent au programme politique du PPE et acceptent le règlement du Groupe, peuvent acquérir aussi la qualité de membres;

3^o d'autres députés élus au Parlement qui souscrivent aux positions politiques fondamentales du Groupe et acceptent son règlement, peuvent acquérir la qualité de membres apparentés.

L'acquisition de la qualité de membre est automatique pour la 1^{ère} catégorie, tandis que pour les 2 autres, il est nécessaire d'avoir entendu l'avis des membres de la 1^{ère} catégorie de même nationalité, avant de se prononcer à la majorité, avec un quorum de 50%.

Le Groupe se donne ainsi le droit de s'ouvrir complètement à des milieux politiques extérieurs au PPE mais prêts à souscrire à son programme politique, tandis qu'il garde la possibilité d'apparenter des membres qui n'appuient pas ce programme de base du Parti.

b. Rôle du Groupe PPE dans l'élargissement

Dès la fin de la 2ème législature européenne, face au poids primordial du Groupe socialiste (172 membres), les stratégies du Groupe sont prêts à s'élargir sur leur droite dans l'arc parlementaire.

Cela vise essentiellement le Groupe des Démocrates européens, composé de 45 conservateurs britanniques, 4 conservateurs danois et 14 espagnols de l'Alianza Popular, transformée depuis lors en Partido Popular (v. chapitre 6).

Cette ouverture permettrait de rejoindre, sinon de dépasser, le Groupe socialiste et de partager avec lui et de façon équilibrée la conduite du futur Parlement européen.

L'intégration de la DC espagnole au sein du Partido Popular (PP) encourage la Présidence du Groupe PPE à précipiter un accord avec celui-ci avant les élections de juin, mais sans débat préalable au PPE, ni concertation avec 2 des 3 partis espagnols concernés: le Parti Nationaliste Basque (PNV) et l'Union Démocratique de Catalogne (UDC).

Les 14 élus du PP, comprenant seulement 2 DC, seront accueillis au sein du Groupe lors de sa réunion constitutive début juillet 1989: le fils de GIL ROBLES de la DC espagnole appartiendra à la 1ère catégorie des membres prévue par les statuts, Marcelino OREJA à la 2ème par son adhésion personnelle au programme du PPE, et les 12 autres à la 3ème (apparentes).

La logique du nombre joua à plein pour la grande majorité du Groupe, malgré les protestations véhémentes de l'euro-député UCD Concepció FERRER et la menace exécutée de retrait du DC basque Juan Antonio GANGOITI.

En prévision de la réunion de la Présidence du PPE élargie aux présidents des partis et équipes membres le 7 juillet 1989, à Bruxelles, le Président du PNV adressa une lettre dans laquelle il dénonça l'annonce faite par le Groupe PPE, durant la campagne électorale, d'inviter le PP en son sein, le maquillage du programme européen du PP, derrière l'inclusion d'un DC historique GIL ROBLES dans sa liste, l'incohérence du Groupe PPE dans l'accueil d'un parti membre de l'Internationale conservatrice (UDE-UDI) et l'abandon de la 3ème voie pour une question de force numérique, ainsi que l'oubli du combat DC contre la dictature franquiste grâce au parti basque.

Sauf réaction du PPE, et respect de l'identité DC du PNV, X. ARZALLUS annonça le retrait du député basque du Groupe PPE. La contestation basque qui

aurait pu s'appuyer sur l'article 2 des statuts du PPE relatif au respect de l'autonomie des partis DC membres et de leur identité, fut étouffée par la candidature des conservateurs britanniques, dont le nombre d'élus avait chuté de 45 à 32.

L'attention fut donc polarisée sur cette question qui souleva l'opposition vive des hollandais, belges et français. Le Président du Parti Social Chrétien belge Gérard DEPREZ menaça même de quitter le Groupe PPE en cas d'adhésion des conservateurs!

Une position nuancée, mais engageant son Groupe parlementaire à refuser la demande d'adhésion, fut rendue publique dans les termes suivants:

1. Le Parti Populaire Européen considère la demande des conservateurs britanniques comme un signe important d'une orientation vers les positions de politique européenne défendues par le PPE, confirmant ainsi son attractivité et sa force de persuasion.

2. Le PPE se définit comme une force d'inspiration démocrate chrétienne du Centre. Le développement de la Communauté Européenne en une Union politique fédérale comprenant l'Union Monétaire et l'Union de Sécurité représente pour le PPE un but de très haute priorité. Dans cette perspective, le PPE insiste sur une réalisation rapide du Marché Intérieur qui, sans une dimension sociale, n'est ni possible, ni même concevable.

3. Le PPE constate que les dirigeants du parti conservateur britannique, dans des questions essentielles de politique européenne, de politique économique et sociale et de politique agricole, défendent des positions diamétralement opposées aux exigences et aux buts du PPE.

4. Le PPE recommande à son Groupe:

- de ne pas donner satisfaction au souhait d'adhésion des conservateurs britanniques députés européens et ce pour des raisons de crédibilité programmatique;

- d'entamer un dialogue avec les conservateurs britanniques afin d'examiner si et dans quelle mesure il est possible d'obtenir à moyen ou à long terme une concordance programmatique;

- de chercher des possibilités de coopération parlementaire qui promeuvent le processus d'un rapprochement programmatique et politique.

Au cours d'une conférence de presse tenue conjointement le 27.7.1989 à Strasbourg par les Présidents des Groupes PPE et des Démocrates européens (Conservateurs), M. Egon KLEPSCH confirma qu'à l'heure actuelle, les conditions n'étaient pas remplies pour rencontrer la demande des démocrates européens d'adhérer au Groupe PPE en tant que membres apparentés. Il précisa que dans l'attente d'un rapport à soumettre en 1991 aux instances dirigeantes du PPE, les 2 groupes manifesteront leur volonté d'améliorer leur coopération existante, de la renforcer et surtout d'examiner la manière de résoudre les divergences politiques actuelles: le Président du Groupe PPE les a situées dans le domaine institutionnel et dans les politiques sociale, agricole, économique et monétaire, ainsi que dans le secteur de l'environnement.

Afin de compléter et d'équilibrer son intervention, le Président KLEPSCH ajouta que la coopération du Groupe PPE avec d'autres forces politiques est indispensable pour le bon fonctionnement du Parlement européen et pour répondre à l'exigence de majorité qualifiée de 260 voix dans le cadre de l'Acte unique, mais que cette coopération ne se limiterait pas aux seuls conservateurs, puisqu'un accord technique conclu avec le Groupe socialiste sous la précédente législature vient d'être reconduit.

c. La marche inexorable des conservateurs européens vers le Groupe PPE?

Les conditions de l'adhésion du Partido Popular ont créé sans conteste un dangereux précédent à l'égard de l'autonomie des partis membres dans chaque pays, même s'il faut tenir compte d'une dynamique européenne indépendante. Le problème rejaillira lors du prochain examen de la demande du PP d'acquérir le statut d'observateur au PPE.

Cette adhésion a été facilitée par le blocage temporaire de la demande des conservateurs britanniques et danois.

Toutefois, sous l'étiquette conservatrice, un certain nombre de députés anglais tels que Margaret DALY, qui a participé aux travaux de l'UETDC, ou Peter PRICE pourraient se situer parmi les progressistes du PPE...

La moyenne du Groupe des Démocrates européens est même moins conservatrice que 80% du PP.

La logique d'une coopération renforcée avec le Groupe des Démocrates européens et la période préparatoire de 2 ans devraient aboutir à une adhésion des conservateurs avant la fin de la 3ème législature européenne.

En bons pragmatiques, les "Tory" accompliront des pas concrets et ne se contenteront pas de maquillage des programmes à la sauce D.C. à l'approche des échéances électorales...

Dans une lettre ouverte publiée par le Times du 17.11.1989, tous les députés européens "Tory", à l'exception d'un, ont déjà critiqué la vision européenne de Margaret THATCHER et de son discours de Bruges, et face aux diversions du 1er Ministre, ils ont plaidé en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Système Monétaire Européen et d'un appui sans faille à une Communauté européenne bien soudée.

L'isolement de Margaret THATCHER par les conservateurs européens a été contrebalancé un mois plus tard par l'influent "Groupe de Bruges" qui a pris le contrôle de la commission "affaires européennes" du Parti conservateur.

Par ailleurs, un groupe de travail des Démocrates européens prépare une clarification doctrinale, comprenant aussi les relations avec l'Eglise, et un rapprochement des positions dans tous les domaines politiques importants, y compris la politique sociale.

C'est là un point clé, un test d'ouverture, si l'on se rappelle les blocages répétés du gouvernement conservateur anglais à l'encontre de l'adoption de la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs et surtout de la mise en oeuvre de celle-ci dans le programme d'action de la Commission européenne pour 1990 (Doc. COM (89) 568 du 29.11.1989), particulièrement lorsqu'il faudra préparer des directives dans des matières essentielles pour l'équilibre futur du grand marché intérieur, comme l'emploi et l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale, la liberté d'association et de négociation collective, ou l'information-consultation des travailleurs.

La fermeté d'une bonne partie du PPE à l'égard des conservateurs dans le passé et en juillet dernier lors de la demande d'adhésion, a eu un effet positif sur l'attitude européenne des "Tory" et sur l'approfondissement doctrinal amorcé.

Evidemment, les démocrates chrétiens qui ont d'une part fermé les yeux sur l'entrée du Partido Popular au Groupe PPE et en même temps barré la route aux conservateurs, parce qu'ils craignent à terme la constitution d'un maxi-groupe couvrant le centre droit et la droite modérée, à laquelle pourraient se rallier plus tard les 22 députés du Groupe gaulliste (13) (14), reconnaissent à mots couverts avoir fait une erreur tactique...

Mais le Partido Popular, intégré au Groupe PPE, et aux portes du Parti, ne

cachait-il pas une autre adhésion moins avouable, comme apparenté: celle de représentant de l'Ulster Unionist Party, une formation légèrement moins extrémiste que celle du Pasteur PAISLEY, mais dont le prédécesseur, sous la 2ème législature, siégeait dans le Groupe des droites européennes de LE PEN!

Cette adhésion s'est faite dans le dos de la délégation irlandaise du Fine Gael, sans concertation avec elle. Si la politique d'élargissement n'est pas seulement une affaire d'arithmétique parlementaire, il faudra la replacer très rapidement dans les mains du Parti européen-fédération des partis DC de la CEE, d'un parti moins sensible aux logiques internes et à la tactique à court terme d'un groupe parlementaire. Il faut peut-être avoir la force pour convaincre et rien ne sert d'avoir raison en chambre, entre démocrates chrétiens fidèles. Mais à perdre son âme, on finit par s'essouffler et disparaître.

Perspectives futures: deux scénarios possibles dans les 5 prochaines années:

- soit un grand regroupement du centre droit et de la droite autour du Groupe PPE; cela suppose un choix entre l'Internationale "du coeur", l'IDC, et la communauté de travail ou la plate-forme "efficace" de l'UDE-UDI.

- soit un éclatement du Groupe PPE, dont la structure bureaucratique devient trop pesante et les tensions internes de moins en moins gérables.

Ce deuxième scénario peut, dans le temps, suivre la mise en oeuvre du premier, et provoquer la formation de groupes nouveaux, moins massifs et plus cohérents:

un groupe de droite civilisée, autour des conservateurs;

un regroupement de centre gauche avec les démocrates chrétiens classiques les sociaux-démocrates déçus par certaines incohérences du socialisme européen et les régionalistes (15).

Les socialistes, grignotés par les Verts et alternatifs, tentés d'absorber les anciens euro-communistes regroupés au sein du Groupe pour la Gauche Unitaire Européenne, connaissent eux aussi, des problèmes de cohésion, de cohérence programmatique.

L'actuelle législature met le Parlement européen à un tournant: il est temps que ses initiatives et la vie de ses groupes transnationaux, dont le PPE, surgissent dans l'actualité nationale et éveille notre intérêt.

NOTES

- (1) Le Bureau administratif comprend le Président et les Vice-Présidents (5 au maximum) du Groupe D.C. du Parlement européen, ainsi que les présidents des délégations nationales.
- (2) Jusqu'ici, les statuts du PPE prévoient que les partis DC des pays associés à la CEE et candidats à l'adhésion (comme l'Autriche et Malte) ne peuvent qu'être invités par le Bureau politique à toutes les réunions en qualité d'observateurs (article 12).
- (3) Le Fine Gael est un parti irlandais s'intitulant la "Famille irlandaise ou gaélique". Le Fianna Fail est un parti s'intitulant le "Soldat du Destin". Ces 2 formations sont républicaines, mais divergent par les méthodes, la première étant plus modérée.
- (4) Ou Groupe des conservateurs.
- (5) Les colloques au château de Klesheim (les Salzbourg), initiés par l'ancien Chancelier KLAUS.
- (6) L'ancien Président du Groupe PPE, Paolo BARBI, représentant la DC italienne au PPE exprima à la commission des statuts des réserves nettes sur cette association des partis DC du Conseil de l'Europe, en raison du caractère supranational du PPE et de ses responsabilités au sein du système politico-institutionnel de la Communauté européenne qui risquent à la longue d'être altérées...
- (7) UCDEC: Union Démocrate Chrétienne d'Europe Centrale, créée en 1950 à New-York par les dirigeants des partis DC tchécoslovaque, hongrois, polonais, lettonien, lithuanien et slovène, vivant en exil. Son siège sera transféré de New-York à Rome en 1964.
- (8) L'article 2 des statuts du PPE stipule que les partis et équipes membres maintiennent leur dénomination, leur identité et leur liberté d'action dans le cadre de leurs responsabilités nationales.
- (9) Les Églises orthodoxes sont des Églises nationales qui, souvent, se confondent avec le pouvoir et qui laissent en général peu de place pour un mouvement social autonome d'inspiration chrétienne. Ces Églises peuvent néanmoins mobiliser les masses pour des grandes causes nationales.
- (10) MPR = Mouvement Républicain Populaire: ce parti a été fondé en 1944 par des résistants catholiques issus de l'ancien Parti Démocrate Populaire, de l'action catholique (JOC, JAC, JEC) et des syndicats chrétiens (CFTC). Le MRP sera remplacé en 1965 par le Centre démocrate de Jean LECANUET, puis en 1976 par le CDS.
- (11) On retrouve déjà ces dénonciations des jeunes dans leurs 3 premiers congrès mondiaux (Caracas en 1962, Berlin en 1965 et Montevideo en 1969).
- (12) Les jeunes de l'U.E.J.D.C. réclamaient déjà, dans leur déclaration de Malte le 14.5.1972, la création d'un grand parti démocratique européen et non une série de partis DC, afin d'exprimer la "participation politique au sein des libres institutions communautaires", dans une perspective "progressiste et antifasciste" et afin de résoudre les problèmes que les partis nationaux sont incapables de résoudre. Mais le Groupe D.C. du Parlement européen, sous l'impulsion de Hans-August LUCKER, lance la première concertation politique permanente des partis DC de la Communauté européenne et du Bureau du Groupe DC le 27.4.1970 à Bruxelles, à savoir le cadre au sein duquel s'est conçu et préparé le futur PPE (voir le paragraphe 1).
- (13) Le Groupe du Rassemblement des démocrates européens réunit essentiellement les gaullistes du RPR et le Fianna Fail d'Irlande.
- (14) Cette crainte n'est pas illusoire si l'on se réfère à l'expérience de l'Assemblée parlementaire de l'UEO (l'Union d'Europe Occidentale), où existe depuis une douzaine d'années un groupe fédéré DC-conservateur et gaulliste.
- (15) N'oublions pas que des passerelles ont toujours existé entre certains sociaux-démocrates et la D.C. En Angleterre, dès le départ, le travaillisme n'a suscité aucune réaction négative de l'Eglise

catholique, car il rejetait clairement le marxisme avec le matérialisme historique et la lutte des classes, il appuyait l'institution parlementaire et, au lieu d'écartier la religion, il appelait de sa part une action morale et un engagement plus solidaire. C'est ainsi que tout naturellement des travailleurs anglais ont participé aux débuts des N.E.I. En France, après la disparition électorale du M.R.P. en 1965, certains dirigeants derrière Robert BURON ont rejoint les rangs du nouveau PS, ouvert aux valeurs positives de la religion et au pluralisme culturel. Des mouvements d'animation comme "Echange et Projets", à la sensibilité proche de Jacques DELORS, sont d'inspiration démocrate chrétienne! Les passerelles peuvent devenir demain des ponts. Quant au régionalisme européen, c'est une tradition cultivée déjà au sein des N.E.I. par des D.C. allemands et italiens, par la DC flamande du CVP et basque du P.N.V.

INDEX DES ABREVIATIONS OU SIGLES

CDS:	soit en France: Centre des Démocrates Sociaux (héritiers du MRP) :soit au Portugal: Centro Democratico Social
CDU:	Christlich Demokratische Union
CSU:	Christlich Soziale Union
COCDYC:	Conservative and Christian Democratic Youth Community
DC :	soit l'adjectif démocrate chrétien : soit le nom Démocratie Chrétienne ou Democrazia Cristiana (en Italie)
DCWB:	Démocratie Chrétienne de Wallonie et de Bruxelles: composante du Parti Social Chrétien (PSC) proche des syndicats chrétiens et qui assure la représentation sociale chrétienne de Wallonie et Bruxelles à l'UETDC, parallèlement à l'ACW ou Mouvement Ouvrier Chrétien flamand
EDU:	European Democratic Union (ou UDE)
Fianna Fail:	parti s'intitulant le "Soldat du Destin"
Fine Gael:	parti s'intitulant la "Famille irlandaise ou gaélique"
IDC:	Internationale Démocrate Chrétienne
IDU:	International Democratic Union (ou UDI)
MRP:	Mouvement Républicain Populaire (le parti de tendance DC qui, entre 1944 et 1965, précéda le CDS en France)
ODCA:	Organisation Démocrate Chrétienne d'Amérique (regroupant essentiellement les partis DC en Amérique latine), affiliée à l'IDC
ÖVP :	Österreichische Volkspartei
UDE :	Union Démocratique Européenne
UDI :	Union Démocratique Internationale
UEDC:	Union Européenne Démocrate Chrétienne
UEJDC:	Union Européenne des Jeunes Democrates Chrétiens
UETDC:	Union Européenne des Travailleurs Démocrates Chrétiens

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE A LA DC EUROPÉENNE ET AU PPE

"Parti Populaire Européen: programme et statuts, avec historique jusqu'au début 1984" Documentation n° 1 (éditions du Secrétariat général du PPE, rue de la Victorie, 16 - 1060 BRUXELLES).

"PPE: sécurité et défense, unification monétaire européenne, politique régionale (juin 1981)", Documentation n° 3 (éditions du Secrétariat général du PPE)

"PPE, programme d'action pour la 2ème législature du Parlement européen" (5ème congrès du PPE, Rome, avril 1984) Documentation n° 6 (éditions du Secrétariat général du PPE)

"PPE, programme d'action pour la 3ème législature du Parlement européen 1989-1994" (7ème congrès du PPE, Luxembourg 1988) Documentation n° 8.(éditions du Secrétariat général du PPE)

"Efforts to define a Christian Democratic Doctrine" Contribution de MM. Thomas JANSEN, Leo TINDEMANS, H. VAN ROMPAY, Roberto PAPINI, Paul DABIN, Arie OOSTLANDER, Piet BUKMAN, Hugues PORTELLI et H.P., FAGANINI. Doc. N° 2 de 1989 (éditions du Secrétariat général du PPE)

"30 années 1953-1983 du Groupe du PPE - Groupe Démocrate Chrétien" par Vitorio FAGGIOLI et Friedrich FUGMANN (juin 1983) (éditions du Groupe PPE du Parlement européen, rue Belliard, 97 - 1040 BRUXELLES)

"L'Internazionale Democratica Cristiana 19251986" par Roberto PAPINI - Milano 1986

"L'internationale démocrate-chrétienne 1925-1986" par Roberto PAPINI (éditions du Cef, Paris, juin 1988)

N.B.: on lira spécialement le chapitre sur "les difficultés de la démocratie chrétienne et la naissance du PPE", pp. 98 à 102, celui consacré à "la crise actuelle", pp. 107 à 110, celui consacré au "Parti Populaire Européen (PPE), ses statuts, son fonctionnement, le groupe au Parlement européen, le programme politique et les congrès", pp. 110 à 130.

"La démocratie chrétienne, force internationale" ouvrage collectif publié sous la direction de Hugues PORTELLI et Thomas JANSEN par l'Institut de Politique Internationale et Européenne de l'Université de Paris X - Nanterre (juillet 1986)

N.B.: on lira spécialement dans la 4ème partie, le chapitre III sur le PPE par Thomas JANSEN, pp. 277 à 283, le chapitre VI sur les idées de programme du PPE pour la législature 1984-1986 par Arie OOSTLANDER, pp. 299 à 312, le chapitre sur le PPE et les politiques communautaires par Fernand HERMAN, pp. 313 A 319, le chapitre sur le vote démocrate chrétien aux élections européennes de 1979 par Monique BLANC, pp. 321 à 329, et le chapitre sur la politique de sécurité du PPE par Patrice BUFFOTOT, pp.' 331 à 337.

"La démocratie chrétienne" par Pierre LETAMENDIA (Presses universitaires de France, Paris, 1977)

"La Démocratie Chrétienne dans le monde" résolutions et déclarations des organisations internationales DC de 1947 à 1973; recherche effectuée par Gino CROTTI (collection UMDC, Rome juillet 1973)

"Amérique latine: pour un projet de société communautaire" par Lino RODRIGUEZ-ARIAS BUSTAMANTE, Hector CORNEJO CHAVEZ et Claudio ORREGO VICUNA; Cahier n° 8 de février 1971; édité par le Centre International D.C. d'Information et de Documentation CIDCID (Palazzo Doria, 107 via del Plebiscito - 00186 ROMA)

"Quelle identité pour la démocratie chrétienne?" par Roberto PAPINI (préface d'Etienne BORNE), Cahier n° 22 de 1978
édité par le CIDCID